

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 15 novembre 2021

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Marie CAPOZIO-RISSER, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Claude LEHR, Alexandre DEL GROSSO et Jean-Baptiste LANGLOIS.

Pouvoir : Claude LEHR à Annie DEVEY et Jean-Baptiste LANGLOIS à Bernard JUCHS.

Démission : Anne PALANIAK.

ORDRE DU JOUR

1. Subventions aux associations
2. Contrat SPA 2022
3. Programme ONF 2022
4. Divers
5. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 18 octobre 2021

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 octobre 2021.

POINT 01 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La réunion d'octroi des subventions réunissant toutes les associations n'a pas pu avoir lieu pour des raisons sanitaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention du même montant que celui de l'année précédente pour toutes les associations et vote donc comme suit les subventions accordées pour l'année 2021 :

- ACL : 1700 €
- AS Schlierbach : 1360 €
- Orchestre d'Harmonie : 460 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 40 €
- Soleil d'Automne : 240 €
- Les Amis de Lauzun : 100 €
- Art Humanitaire : 3040 € dont 1360 €
pour Boule de Poils
- Knackes Wackis : 170 €
- Syndicat des apiculteurs : 40€
- Chorale Sainte-Cécile : 40 €
- La source : 40 €
- Pétanque Club : 40 €
- Association Saint-Léger : 40 €
- Crécelles et murmures : 40 €
- La Note Bleue : 40 €
- Passion Vitesse : 40 €
- Syndicat des apiculteurs : 40 €
- Passé simple : 80 €
- Presbytère 3.0 : 40 €

Le montant total des subventions allouées aux associations pour 2021 s'élève donc à 7590 €.

POINT 02 : CONTRAT SPA 2022

Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité a l'obligation d'adhérer à un service de fourrière animale d'après la Code rural. La Société Protectrice des Animaux nous propose ses services pour un montant annuel de 0,79 € par habitant soit 1018 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition de contrat de décide l'adhésion pour l'année 2022.

POINT 03 : PROGRAMME ONF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour l'année 2022 et plus particulièrement les travaux sylvicoles qui s'élèvent à 1860 € HT ainsi que les honoraires pour l'assistance technique à donneur d'ordre pour un montant de 241,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ce programme et les honoraires et impute la dépense au budget 2022.

POINT 04 : FONGIBILITE ASYMETRIQUE DES CREDITS M57

La commune a décidé d'adopter à compter du 01/01/2022 la nomenclature comptable M57.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal peut déléguer à Monsieur le Maire la possibilité d'utiliser la fongibilité asymétrique de crédits budgétaires (virement de crédits d'un chapitre budgétaire à un autre au sein d'une même section). Cela dans la limite de 7,5 % des crédits réels d'une section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à utiliser la fongibilité asymétrique de crédits budgétaires à compter du 01/01/2022.

POINT 05 : EMPLACEMENT N° 6 au PLU

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs ZINGER Claude et Antoine, propriétaires des terrains frappés d'un Emplacement réservé au PLU et classés en zone UC (zone réservée à des équipements d'intérêt collectif sports/loisirs, services publics, ...) ont mis en demeure la commune d'acquiescer les parcelles section 35 n° 14 et 15.

Les propriétaires ont été contactés à plusieurs reprises depuis 1993 mais ont toujours refusé la vente de leurs terrains. Ils sont donc à présent disposés à une vente.

Une demande d'estimation a donc été transmise aux services de France Domaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de ces 2 terrains d'une contenance totale de 24,4 ares. La valeur de ce bien est estimée à 85600 € soit 3508 € de l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide l'acquisition de ce terrain au prix estimé par France Domaine.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire une proposition d'acquisition à l'amiable pour un prix de 85600 €. Les frais de notaire seront bien entendu à notre charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à saisir le Juge de l'expropriation en cas de désaccord sur le prix.

POINT 06 : ACQUISITION TONDEUSE - DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Gerplan pour l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse. Cette machine permettra une gestion différenciée des espaces verts et des fauches tardives sur certaines parcelles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du GERPLAN 2022.

POINT 07 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :

La commission a rencontré les services de la Communauté Européenne d'Alsace dans le cadre de la mise en œuvre d'un droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La zone de préemption au titre des ENS est un outil de veille foncière, permettant sur le moyen et long terme d'assurer une maîtrise foncière publique d'un site. Ce n'est cependant pas un outil de réglementation de l'usage des sols. Il est utilisé à des fins de préservation de la nature. Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur cette mise en œuvre lors de la séance du mois de décembre prochain.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

PERISCOLAIRE : Une réunion d'information à destination des parents des enfants utilisant les services périscolaires a eu lieu à la salle des fêtes pour présenter l'association des Foyers Club qui assurera à compter du 1^{er} janvier prochain le service périscolaire et du Centre de Loisirs par le biais d'un Contrat de Service Public. Les parents étaient nombreux et ont pu recevoir les informations nécessaires.

ECOLE MATERNELLE : La réunion du conseil d'école de l'école maternelle a eu lieu le 9 novembre dernier. L'absence de Valérie NUSSBAUM a été palliée par Isabelle LAMY et Katia KIEFFER (Merci à elles).

Les enfants sont au nombre de 51, 26 dans une classe et 25 dans l'autre. Les animations à venir sont nombreuses, observation du potager avec confection de la soupe de potiron, concert des frères Lindecker et venue de la St-Nicolas dans l'école sans oublier la participation à l'opération « terre des hommes » et Caritas « un jouet pour Noël ».

COMMISSION ANIMATION AINES – JEUNESSE :

Plusieurs manifestations sont au programme en cette fin d'année :

11/12 : Guingette de la St-Nicolas au jardin du presbytère pilotée par l'association Presbytère 3.0

12/12 : Animations de la St-Nicolas toujours au Jardin du Presbytère

12/12 : Concert de l'Harmonie à l'église à 17h

19/12 : Fête des Aînés

15/01 : Crémation des sapins

29/01 : Festival Momix

Mais également concours des fenêtres de Noël et réception du Nouvel An sous une autre forme.

COMMISSION URBANISME

La commission travaille sur l'éventualité de procéder à une modification du PLU afin de réajuster quelques points notamment sur les obligations de stationnement, la modification des règles d'artificialisation, la mise à jour du fond de plan et une règle sur les plantations lors de création ou d'aménagement de parking. Une modification devrait en principe prendre entre 4 et 5 mois. La commission a demandé une offre de prix à l'ADAUHR et proposera au Conseil Municipal de délibérer une fois le coût connu.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.